

**Province de Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité d'Authier**

À la 3e séance régulière du conseil municipal d'Authier, soit le 10 mars 2020, à 19h30 à la salle du conseil municipal sous la présidence du maire Monsieur Marcel Cloutier et des conseillers suivants :

Madame Angèle Auger

Monsieur Serge Lachance

Madame Cindy Demers

Monsieur Ghislain Désaulniers

Monsieur Yvon Gagné

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière ainsi que

Monsieur Mario Beaupré, inspecteur de voirie sont aussi présents.

**PÉRIODE DE SILENCE**

No-023-10-03-20

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Yvon Gagné, d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert :

**Adopté**

**PÉRIODE DE QUESTIONS;**

**ADMINISTRATION ET FINANCES :**

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 11 février 2020;
- Adoption des comptes;
- Adoption du Plan de développement local de la municipalité d'Authier 2020-2025;
- Renouvellement annuel à l'ADMQ;
- Résolution concernant l'achat de billets d'infraction pour la SPCA d'Abitibi-Ouest;
- Dépôt d'une correspondance de Monsieur Sébastien Lemire, député d'Abitibi-Ouest concernant la modification du Fonds de la taxe sur l'essence et résolution;
- Demande de don du CAPACS;
- Demande d'autorisation de la Fondation du rein;
- Dépôt d'une correspondance du MAMAH;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL:**

- Adoption du rapport annuel d'activité 2019 de la Régie des incendies de Roussillon;
- Adoption du rapport financier 2019 de la Régie des incendies de Roussillon;
- Adoption du budget révisé de l'OMH d'Authier pour l'année 2020;
- Sécurité civile – Achat d'un porte-voix;
- Sécurité civile – Achat d'un "booster" de réseau cellulaire pour le Centre communautaire;
- Résolution pour système électriques;

**VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS:**

- Résolution – Programmation de la TECQ 2014-2018;
- Offre de balayage par le MTQ;
- Balayage de rues 2020;

**HYGIÈNE DU MILIEU:**

**LOISIRS ET TOURISME:**

- Dépôt du projet "Pérennité de l'École du Rang II au-delà de 2022" au fond FDT;

**URBANISME:**

- Résolution autorisant l'achat de fleurs;

**PAROLE AU MAIRE:**

**SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX**

**PÉRIODE DE QUESTIONS:**

**VARIA:**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:**

**PÉRIODE DE QUESTIONS:**

**ADMINISTRATION ET FINANCES :**

No-024-10-03-20

**Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 11 février 2020:**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Monsieur Serge Lachance et appuyé par Monsieur Yvon Gagné, que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

**Adopté**

No-025-10-03-20

**Adoption des comptes:**

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Angèle Auger, que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant 11,695.94 \$ pour le mois de février 2020 ainsi que les salaires pour la période de février 2020 pour un montant de 4,436.45 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

**Adopté**

No-026-10-03-20

**Adoption du Plan de développement local de la municipalité d'Authier 2020-2025:**

Il est proposé par Monsieur Serge Lachance et appuyé par Madame Cindy Demers, de procéder à l'adoption du Plan de développement local de la municipalité d'Authier pour la période de 2020-2025.

**Adopté**

No-027-10-03-20

**Renouvellement annuel à l'ADMQ:**

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Cindy Demers, de procéder au renouvellement annuel à l'ADMQ pour un montant de 477.00 \$ soit un montant total incluant les taxes de 548.43 \$.

**Adopté**

**Résolution concernant l'achat de billets d'infraction pour la SPCA d'Abitibi-Ouest:**

Le point est reporté à une prochaine réunion.

No-028-10-03-20

**Dépôt d'une correspondance de Monsieur Sébastien Lemire, député d'Abitibi-Ouest concernant la modification du Fonds de la taxe sur l'essence et résolution:**

**ATTENDU QUE**

le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et a exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

**ATTENDU QUE**

l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

**ATTENDU QUE**

cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

**ATTENDU QUE**

les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

**ATTENDU QUE**

plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée puisque les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

**ATTENDU QUE** le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets.

**ATTENDU QUE** le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Cindy Demers, appuyé par Madame Angèle Auger et unanimement résolu :

**D'appuyer** le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

**De transmettre** copie de cette résolution à le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

**Adopté**

**No-029-10-03-20**

**Demande de don du CAPACS:**

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur François Deschênes, de verser 100.00 \$ en don au CAPACS.

**Adopté**

**No-030-10-03-20**

**Demande d'autorisation de la Fondation du rein:**

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Monsieur Yvon Gagné, d'autoriser la Fondation canadienne du rein, section Abitibi-Témiscamingue, à effectuer de la sollicitation de porte-à-porte.

**Adopté**

**Dépôt d'une correspondance du MAMH:**

Madame Rachel Barbe fit dépôt d'une correspondance provenant du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Il y fait mention que les municipalités devront mettre à la disposition des commissions scolaires un terrain advenant le cas où le besoin serait présent et ce, afin de répondre aux demandes d'offres éducatives qu'elles reçoivent.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

No-031-10-03-20

### Adoption du rapport annuel d'activité 2019 de la Régie d'incendies de Roussillon:

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Ghislain Desaulniers, d'autoriser le dépôt du rapport annuel d'activité des Incendies 2019, tel que préparé par la Régie des incendies de Roussillon.

**Adopté**

No-032-10-03-20

### Adoption du rapport financier 2019 de la Régie des incendies de Roussillon:

Il est proposé par Monsieur Serge Lachance et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'approuver le dépôt du rapport financier 2019 de la Régie inter-municipale d'incendie de Roussillon.

**Adopté**

No-033-10-03-20

### Adoption du budget révisé de l'OMH d'Authier pour l'année 2020:

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'adopter le budget révisé 2020 de la SHQ. Il est à noter que la totalité pour l'OMH des Arc-en-ciel est de 31,925.00 \$ et que la part de la Municipalité est de 2,774.00 \$.

**Adopté**

No-034-10-03-20

### Sécurité civile – Achat d'un porte-voix:

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Cindy Demers, de procéder à l'achat d'un porte-voix dans le cadre du Plan de sécurité civile. Le modèle choisi sera acheté au montant de 158.46 \$ + taxes soit 182.19 \$.

**Adopté**

No-035-10-03-20

### Sécurité civile – Achat d'un "booster" de réseau cellulaire pour le Centre communautaire:

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Angèle Auger, de procéder à l'achat d'un "booster" de réseau cellulaire pour le Centre communautaire dans le cadre du Plan de sécurité civile. La dépense sera de 965.78 \$ taxes et installation incluses.

**Adopté**

No-036-10-03-20

### Résolution pour système électriques:

Il est proposé par Monsieur Serge Lachance et appuyé par Monsieur Yvon Gagné, de procéder à l'achat et l'installation d'un système électrique (génératrice et filage) dans le cadre du Plan de sécurité civile. Un montant de 10,000.00 \$ est accordé pour l'ensemble du projet.

**Adopté**

## VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

No-037-10-03-20

### Résolution – Programmation de la TECQ 2014-2018:

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**IL EST** proposé par Madame Cindy Demers, appuyé par Monsieur François Deschênes et unanimement résolu :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixe à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

### **Adopté**

#### **Offre de balayage par le MTQ:**

Madame Rachel Barbe fit dépôt d'une correspondance provenant du Ministère des Transports. Il y fait mention d'une offre de balayage et de ramassage des accotements en zone urbaine pour le printemps 2020. Il est à noter que le Ministère s'engage à verser à la municipalité un montant forfaitaire de 1,260.00 \$.

#### **Balayage de rues 2020:**

Il fut convenu de procéder à l'embauche de 10 étudiants(tes) pour effectuer le balayage des rues. Ces derniers seront embauchés par Monsieur Mario Beaupré ou Madame Nathalie Ayotte. Une annonce à cet effet sera mise dans le Petit Journal de mars.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **LOISIRS ET TOURISME**

No-038-10-03-20

#### **Dépôt du projet "Pérennité de l'École du Rang II au-delà de 2022" au fond FDT:**

**ATTENDU QUE** le prochain dépôt de projet au Fonds de développement des territoires est le 18 mars 2020;

**ATTENDU QUE** la date limite pour la réalisation du projet est le 31 mars 2021.

**ATTENDU QUE** le Comité du Patrimoine de l'École du Rang II d'Authier souhaite déposer le projet "Pérennité de l'École du Rang II au-delà de 2022":

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Authier veut utiliser ce programme d'aide financière afin de supporter le Comité du Patrimoine de l'École du Rang II d'Authier;

**ATTENDU QUE** ce projet est la priorité locale numéro 1 de la Municipalité d'Authier pour ce dépôt de projet;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Serge Lachance, que le Comité du Patrimoine de l'École du Rang II d'Authier présente au Fonds de développement des territoires le projet : "Pérennité de l'École du Rang II au-delà de 2022" au montant de \$24,846.00;

**QUE** Madame Ginette Bellemarre, directrice générale et Madame Maude Bergeron, agente de développement rural soient autorisées à préparer et signer tous les documents requis pour le projet "Pérennité de l'École du Rang II au-delà de 2022" soumis au Fonds de développement des territoires pour le 18 mars 2020;

**Adopté**

## **URBANISME**

**No-039-10-03-20**

### **Résolution autorisant l'achat de fleurs:**

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur François Deschênes, de procéder à l'achat de fleurs selon la soumission reçue des Serres Gallichan au montant de 755.84 soit 1,075.98 incluant les taxes ainsi que le transport.

**Adopté**

### **PAROLE AU MAIRE**

Monsieur Marcel Cloutier informe le conseil qu'il va y avoir une rencontre organisé par la MRC concernant le cannabis.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**VARIA:**

### **SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX;**

**Service des Loisirs** : ▪ La tournée des camps et le souper cabane à sucre c'est bien déroulée.

**Comité Jeunesse** : ▪ Le bingo "Tupawarre" fut une réussite.

**O.M.H.** : ▪ Les employés suivront une formation de secourisme.

**Comité Bellefeuille** : ▪ Rien.

**M.R.C.** : ▪ Voir "PAROLE AU MAIRE".

**Régie des déchets** : ▪ Rien.

**No-040-10-03-20**

**École du Rang 2** : ▪ Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur François Deschênes, de nommer Monsieur Serge Lachance à titre de représentant municipal au Patrimoine de l'École du Rang II, en remplacement de Monsieur Yvon Gagné.

**Âge d'Or** : ▪ Rien.

**Régie des incendies** : ▪ Rien.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Marcel Cloutier, maire, décrète la levée de l'assemblée à 21h05.

---

Marcel Cloutier, maire

---

Rachel Barbe, sec.-très.